Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse

Band: 23 (1943)

Heft: 4

Artikel: Un mot d'origine italienne passé en français par l'intermédiaire de Fribourg: canton "subdivision territoriale"

Autor: Aebischer, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-75031

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un mot d'origine italienne passé en français par l'intermédiaire de Fribourg: *canton* «subdivision territoriale»

par *Paul Aebischer.*

Après la magistrale étude consacrée par Wilhelm Oechsli aux dénominations de l'ancienne Confédération suisse et à ses divers membres [1] et après la savante notice de M. Walther von Wartburg sur *canthus* et ses dérivés [2], il semblerait qu'il n'y eût plus rien à dire sur l'origine du mot *canton*. Aussi bien les pages qui suivent n'ont-elles nullement la prétention de renouveler le problème: les quelques détails nouveaux que je présente ne feront que corroborer, en les précisant çà et là, les résultats auxquels sont parvenus les deux éminents savants suisses.

C'est avec raison, tout d'abord, qu'Oechsli a remarqué que, si le mot *canton* figure dans des régestes sommaires de traités d'amitié ou d'alliance entre les rois de France et les membres de la Confédération, cités par Rott aux dates de 1452, 1463, 1470, 1474, 1475 et 1484 [3], pour ne mentionner que ceux-là, on n'en saurait tirer aucune conclusion, *canton* n'étant employé que dans des traductions plus récentes de ces documents, et non point dans les originaux [4], qui usent du mot *pars*. Ainsi dans le traité d'amitié de 1452 entre Charles VII et les «*partes* lige veteris Alamanie alta», ainsi encore dans celui de 1463 conclu par Louis XI, dans l'alliance défensive de 1470, dans les traités de 1474, de 1477 et de 1485 [5]. De sorte qu'il est amené à admettre que «der Gebrauch des Wortes

---

[1] W. Oechsli, *Die Benennungen der alten Eidgenossenschaft und ihrer Glieder,* Jahrbuch für schweizerische Geschichte, 41. Bd. (1916), p. 54—230. Le nom *canton* est étudié aux p. 77—87.

[2] W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch,* Bd. III, p. 230 sqq.

[3] E. Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse,* 1re partie, Berne 1882, p. 342—344.

[4] W. Oechsli, *art. cit.,* p. 77.

[5] W. Oechsli, *art. cit.,* p. 75.

scheint nicht in Frankreich, sondern in der Westschweiz seinen Ausgang genommen zu haben» et que, d'après lui, le premier exemple du mot, au sens que nous lui attribuons aujourd'hui, figurerait dans une notice du Manual du Petit Conseil de Fribourg, en date du 20 juillet 1475 [6].

De mes dépouillements de différentes collections importantes des Archives de l'Etat de Fribourg, il résulterait en réalité que *quanton* — c'est là en effet l'orthographe usuelle du mot à Fribourg au XVe siècle — est attesté à une date un peu plus reculée que celle indiquée par Oechsli. C'est le compte du trésorier pour le premier semestre de l'année 1467 qui se sert de notre mot pour la première fois, alors qu'il enregistre une dépense faite chez l'aubergiste Rotenstein: «A Rotenstein l'oste, pour XII pas [repas] fait enchie luy, quant Hetzel de Berna et aultres embessiours [ambassadeurs] de Switz, Underwalden, Glarus et d'aultres *quantons* cy ont estez» [7], tandis que, dans un autre passage, où il est question de «plusieurs de Berna, de Salouroz, de Switz, de Ure et d'aultres luefs des Eidgnossen» [8], il emploie encore le synonyme *luef* «lieu», traduction littérale de l'allemand *Ort*. Mais, dès ce moment, les mentions de *quanton* vont se multiplier. Le Manual du Petit Conseil, en 1471, reproduit une convention, où le mot apparaît à plusieurs reprises, ainsi dans la phrase «en tous les *quantons* des Alliez et aux ung chascun *quanton* en sez jurisdicion et mandement», ainsi encore quand le texte prévoit que «doit le *quanton* derechief avoir pleine puissance de lez aprisonnaz [emprisonner des soldats]» [9]. Pour 1475, nous avons l'exemple cité par Oechsli, qu'il tire d'une publication de Büchi, où il est question des «aultres quatre *quantons* videlicet Bernenses, Friburgenses, Lucernenses et Solodrenses» [10]. En 1476, le trésorier

---

[6] W. Oechsli, *art. cit.*, p. 78.

[7] A[rchives de l']E[tat de] F[ribourg], Compte des Trésoriers, n° 129, f° 3.

[8] AEF, Id., ibid., f° 27.

[9] AEF, Manual n° 5, f°s 10 et 11.

[10] W. Oechsli, *art. cit.*, p. 78; A. Büchi, *Freiburger Akten zur Geschichte der Burgunderkriege* (1474—1481), Freiburger Geschichtsblätter, XVI. Jahrg. (1909), p. 16.

rembourse ses frais de voyage à Willi Tochtermann, «tramis [envoyé] per lez VII *quantons* dez Alliez, cestassavoir a Zurich, Luczern, Zug, Switz, Glarus, Underwalden, Urse, et pour lez remercier du confort et de l'aide que lour noz avoent tramis devant Murat»[11]. En 1477, dans ses comptes du premier semestre, le trésorier porte un payement de sept livres et douze sols effectué à «Monsieur l'avoyé Petermann Pavilliard, tramis a Berna, et dix enqui [de là] a Burtolff, pour le fait de l'esmovement [mobilisation] d'aulcons *quantons* dez Alliés, qui pretendoent de tirer a Geneve»[12]; et, le 5 novembre de la même année, le Manual du Conseil note que les «ambaxiatores Berni ... se astringerunt plus oultre que les aultres *quantons* deis Alliés, cestassavoir casu quo qu'il auroit deffaulta eis 6000 homme que l'on est entenu de prester au roy»[13]. Pour 1481, en plus d'une mention des «trois *quantons*» d'Uri, Schwytz et Unterwald relevée par Büchi[14] et par Oechsli, j'en puis citer deux autres, tirées toutes deux du compte des trésoriers, où se trouve inscrit un remboursement de dix-neuf livres et quatre sols «a Thöny le muntzmeister, por la despense fecte par le burgermaistre de Zurich et deux de Luczeren et par leurs vaulet, aussi par messeigneurs les accompagnyour, quant les perpetuales alleances fectes par nous et nous comborgois de Saleure avec les VIII *quantons* furent conclises»[15], et un autre remboursement de vingt-sept livres treize sols à la tenancière d'une auberge, à la «Goltschina, por la despinse fecte par deux ambaxieurs de Berne, et per celluy de Saleure, et leurs vaulet et chevaulx, quant les alliances susdictes furent fectes et concloses avec les VIII *quantons*»[16].

Ainsi donc, au moment déjà où Fribourg entre dans la Confédération, et où sa langue officielle va devenir l'allemand, le

[11] AEF, Compte des Trésoriers n° 148, f° 1v°. Ce texte a été publié, avec quelques minimes erreurs, par G.-F. Ochsenbein, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten,* Freiburg 1876, p. 624.

[12] AEF, Compte des Trésoriers n° 149, f° XIIv°; cf. G.-F. Ochsenbein, *op. cit.,* p. 641.

[13] AEF, Manual n° 5, f° 218v°; cf. A. Büchi, *art. cit.,* p. 47.

[14] A. Büchi, *art. cit.,* p. 50.

[15] AEF, Compte des Trésoriers n° 158, f° XLIIv°.

[16] AEF, Id., ibid., f° XLIII.

terme *quanton* est, on peut le dire, usuel. Il semblerait au contraire qu'à Genève notre mot ait été accepté un peu plus tard: ce n'est qu'en décembre 1487, en tout cas, que je l'y rencontre dans les délibérations du Conseil, avec la mention de «licteras sigillatas a Decem *Cantonis*» [17], où nous voyons apparaître l'orthographe actuelle. La France, au surplus, va suivre de près, puisque Philippe de Commynes, comme l'a remarqué Oechsli [18], et après lui Türler [19], l'emploie dans la première partie de ses *Mémoires,* dont il faut placer la rédaction, on le sait, entre 1489 et 1491 [20]: à propos des relations de Louis XI et des Suisses, il y parle «des villes, qui sont quatre — Berne, Lucerne, Surich, et croy que Fribourg y avoit part —, et leurs trois *quantons,* qui sont villages environ leurs montaignes» [21]. Si, dans ce passage, il semble appeler *quantons* «die Länder im Gegensatz zu den Städten», dans la seconde partie de son oeuvre, qui aurait été écrite un peu plus tard, entre 1495 et 1498, *canton* y apparaît, et avec son sens actuel, et avec son orthographe moderne, par deux fois, soit à propos de la délivrance de Novare et à propos d'une mutinerie des Suisses «qui estoient en nostre ost» et qui «se misdrent en plusieurs conseils, chascun avecques ceulx de son *canton»,* le 6 octobre 1495 [23]. Entre temps, du reste, *canton* est adopté par la chancellerie des rois de France: on le rencontre pour la première fois dans une lettre de Charles VIII du 19 juin 1491, puis dans une

---

[17] *Registres du Conseil de Genève,* t. IV, Genève 1911, p. 78. Et le mot, à Genève, n'apparaît d'abord que très rarement: les *Registres du Conseil* ne l'emploient plus avant mars 1512: cf. *Registres*..., t. VII, Genève 1919, p. 246. Citons encore, aux AEF, Correspondance de Genève, une lettre du 17 mars 1519 qui parle «des douze *quantons* des ligues».

[18] W. Oechsli, *art. cit.,* p. 78.

[19] *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse,* t. II, p. 400, s. v. *canton.*

[20] Sur la date de rédaction des deux parties des *Mémoires,* cf. l'introduction de J. Calmette aux *Mémoires de Philippe de Commynes,* t. I, Classiques de l'histoire de France au moyen âge, fasc. 4, Paris 1924, p. XII—XV.

[21] Ph. de Commynes, *op. cit.,* éd. cit., t. II, Classiques de l'histoire de France..., fasc. 5, Paris 1925, p. 264.

[22] W. Oechsli, *art. cit.,* p. 78.

[23] Ph. de Commynes, *op. cit.,* éd. cit., t. III, Classiques de l'histoire de France..., fasc. 6, Paris 1925, p. 236 et 243.

autre lettre du même souverain du 3 juin 1493, enfin dans quantité d'autres documents de même provenance [24]. Ce serait donc, d'après Oechsli, de France que les Italiens ont pris le mot, pour désigner les membres de la Confédération suisse; et les agents de Milan auraient été les premiers, parmi les diplomates italiens, à s'en servir, dès 1495. Machiavel suit en 1507, et la chancellerie pontificale en 1510 [25]. Dès lors, la fortune de *canton* était assurée.

Mais, s'il paraît bien que c'est de Fribourg que *canton* au sens de «portion de territoire» s'est faufilé dans le vocabulaire français, une autre question se pose: d'où Fribourg a-t-il tiré ce mot? Remarquons tout d'abord que *canton* n'est pas rare en ancien français: mais il n'y est connu qu'au sens de «coin, angle», sens qu'il a déjà dans les *Assises de Jérusalem,* texte du XIIIe siècle [26]. Et c'est une de ces valeurs qu'il a toujours dans les exemples recueillis par Godefroy [27] et par Tobler-Lommatzsch [28]. Si la langue du XVIe siècle lui donne, à côté de nombreuses autres significations, celle aussi de «partie d'un pays, région, quartier» [29], attestée par des exemples tirés de Belleau, de Monluc, d'E. Pasquier, de Fauchet, de Chassignet, il n'y a à cela rien d'étonnant, puisque nous savons par ailleurs que la chancellerie royale, dès la fin du siècle précédent, avait adopté notre mot. Sans doute ne serait-il pas impossible, théoriquement — cela d'autant plus que cette évolution sémantique, comme nous allons le voir, s'est produite ailleurs — que, sur territoire français même, *canton* ait passé du sens de «coin» à celui de «portion de territoire»: mais il n'y a, il faut le constater, aucun texte qui permette d'étayer une semblable hypothèse. En provençal aussi, le sens

---

[24] W. Oechsli, *art. cit.,* p. 78—81.

[25] W. Oechsli, *art. cit.,* p. 81—82.

[26] La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois,* t. III, Paris et Niort 1877, p. 215.

[27] F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes,* t. I, Paris 1880, p. 778.

[28] Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch,* 2. Bd., Berlin 1936, p. 34—35.

[29] Cf. F. Godefroy, *op. cit.,* t. VIII, Paris 1895, p. 421, et surtout E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle,* t. II, Paris 1932, p. 77—78.

ancien du mot est «angle, coin». Il est vrai que, dans son lexique de l'ancienne langue avignonaise, Pansier donne, à côté de *canton* «coin, angle» en 1374, le même mot, malheureusement sans date, auquel il attribue la valeur de «canton» [30]. Et M. von Wartburg cite un *canton* qu'il tire d'un poème du XIVe siècle, provenant de la région des Alpes habitée par les Vaudois, et publié récemment par M. Chaytor [31]; il lui donne le sens de «région, partie d'un pays, division»: mais, ainsi qu'il a bien voulu me l'écrire, il estime plutôt — et c'est aussi mon sentiment — qu'il y signifie «quartier de village». Il est donc difficile d'admettre, comme l'ont fait M. Gamillscheg [32] et O. Bloch [33] que le fr. *canton,* au sens qui nous intéresse, ait été emprunté à l'ancien provençal: pour expliquer l'exemple avignonais, si tant est qu'il doit être retenu, rien de plus aisé que de supposer qu'à Avignon un terme technique tel que le nôtre a été pris à l'italien.

Car c'est dans l'Italie du nord que le mot a été particulièrement vivace; et c'est dans l'Italie du nord que son évolution sémantique, que le passage du sens de «coin» à celui de «portion de territoire» est attesté depuis fort longtemps, et par d'assez nombreux documents. Remarquons tout d'abord que le dérivé *canto, -onis* de *canthus,* avec la signification d'«angle de maison» se rencontre dans des textes du milieu du Xe siècle déjà, tant à Naples qu'à Milan: d'où l'on peut sans doute inférer que ce dérivé est très ancien dans la péninsule, et qu'il a dû y être connu un peu partout. Pour Naples, en effet, une charte de 949 mentionne «integra superiora triclinei vestri, sexuncias vestras de porticum subtus se qui est a parte occidentis quomodo badit directum in parte septemtrionis usque ad maceria de hortum Johannis, domini Sergii prefecti postmodum vero monachi, sed a *cantone* de parietem nominati triclinei directum in nominata septentrionis

---

[30] Dr P. Pansier, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XIIe au XIXe siècle,* t. III, Avignon 1927, p. 35.

[31] H. J. Chaytor, *Six Vaudois Poems,* Cambridge 1930, p. 27.

[32] E. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache,* Heidelberg 1928, p. 180.

[33] O. Bloch et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française,* t. I, Paris 1932, p. 119.

parte» [34]; et un autre document, de l'année 955, dit que «columnam marmoream ponere debeant iuxta *cantonem* de pariete, qui est subtus inter nominata duo solarea» [35]. Et, pour Milan ou ses environs, il est question, en 968, de terres sises «infra castro Colonia», et en particulier d'une «pecia terra cum in aliquo muros super abentes, et est *cantones* stare videtur in meridie et sera» [36]: exemple qui, je m'empresse de le remarquer, n'est pas d'une clarté parfaite, mais où il semble cependant, comme l'ont supposé les éditeurs du *Codex diplomaticus Langobardiae,* que «con questa voce vogliansi significare pietre quadrate, dette anche *cantus*».

Mais s'il est probable, comme je viens de le dire, que *canto, -onis* «angle, pierre d'angle» a dû être connu de toute l'Italie c'est dans l'Italie septentrionale, et là seulement, que le mot a abouti au sens de «portion de territoire», tout en conservant, bien entendu, sa valeur plus ancienne [37], que tous les dictionnaires dialectaux attestent pour l'époque moderne encore. De la valeur d'«angle», il paraît qu'il a passé, d'abord, à celle de «quartier, coin de rue». Tandis qu'en effet il est question à Lodi en 1228 «de sedimine ... jacente in civitate Laude apud pontem novum in angulo de Bertramis» [38], c'est *cantono* qui rend cet *angulus* dans un texte de 1271: «de sedimine uno cum hedificiis in civitate

---

[34] *Regii Neapolitani Archivii Monumenta,* t. II, p. 6. — Le mot *canto, -onis,* à Naples, paraît être l'exact synonyme du simple *cantus*. Dans l'exemple qui suit, en effet: «cantus de illi pariete de memorata ipotheca que in vestra reserbastis potestate in parte septemtrionis ipse vero *cantus* ex ipsum pariete que est a parte septemtrionis ... et qualiter badit et monstrat ipse *cantus* rectum ante se in ipsa septentrionalis parte usque illu *cantum* de illa porta maiore..., badit in da ipsa orientalis parte rectum in memorato *cantum* de iamdicta porta, ipse vero *cantus* qui est a parte meridiana...» (Regii Neapolitani Archivii Monumenta, t. V, p. 431), exemple qui date de 1110, *cantus* signifie incontestablement «angle, coin».

[35] *Op. cit.,* t. II, p. 36.

[36] *Historiae Patriae Monumenta; Codex diplomaticus Langobardiae,* col. 1206.

[37] M. H. Bosshard, *Saggio di un glossario dell'antico lombardo,* Biblioteca dell'«Archivum Romanicum», ser. II, vol. 23, Firenze 1938, p. 313, mentionne un cas de *cantono* au sens d'«angle d'un mur» à Brescia en 1232.

[38] C. Vignati, *Codice diplomatico laudense,* parte seconda, Milano 1883, p. 295.

Laude in Mercato bovum in *cantono»* [39]. Appliqué à une superficie agraire, *canto, -onis* a dû signifier «coin de terre, angle de terre situé entre deux objets formant limite», sens qu'il semble avoir dans une charte, de Lodi également, datant de 1297: «in *cantono* dicte terre super ipsa strata papiensi revertitur dicta decimaria per via, que vadit versus ecclesiam sanctorum Simonis et Jude» [40]. Mais, bien antérieurement déjà, il avait pris le sens, à Novare, dans la région de Varese, dans celle aussi de Lodi, de «petite portion de territoire dépendant d'une localité». Pour Novare, en effet, alors qu'au Xe siècle cette idée est rendue par *«fenita», «versura»,* nous trouvons, en 1000, dans un échange de biens entre l'évêque de Novare et le diacre Teupertus, la mention d'«in *cantone* qui dicitur Sosedano ... tabulas treginta et due», puis celle d'«in *cantone* qui dicitur Merdario ... perticas jugealis trex. Coerit da una parte Domneuerti, da alia parte terra Guntelmi, da tercia parte rio qui dicitur Merdario», puis de nouveau d'«in predicto *cantone* qui dicitur Merdario ... perticas jugealis duas et tabulas octo» [41]. Si, pour Varese, le mot, devenu toponyme, dans un texte de 1115 où il est question de «petia una de terra ... in ... loco et fundo Sucunnago infra ville ad loco ubi dicitur ad *Cantone»* [42], a une valeur sémantique et une origine incertaines, dans un passage d'une charte de 1191, où l'on parle de «parte illius sediminis, id est de medietate in quo habitare videtur in loco Barassio in *cantone* illo qui dicitur de Vignora» [43], nous en sommes évidemment à l'idée de «petite portion de territoire». Et, dans un acte de Lodi non daté, mais attribué par Vignati à la seconde moitié du XIIe siècle, c'est encore ce sens qu'a notre substantif, dans «tria jugera de terra ... prope locum sancti Martini in *cantone* de Nerplani» [44]. Pour Milan enfin — je dois ces

[39] C. Vignati, *op. cit.,* vol. cit., p. 370.

[40] C. Vignati, *op. cit.,* vol. cit., p. 429.

[41] F. Gabotto, A. Lizio, A. Leone, G. B. Morandi e O. Scarzello, *Le carte dello archivio capitolare di Santa Maria di Novara,* vol. I, Biblioteca della Società storica subalpina, vol. LXXVIII, Pinerolo 1913, p. 185.

[42] C. Manaresi, *Regesto di S. Maria di Monte Velate sino all'anno 1200,* Roma 1937, p. 49.

[43] C. Manaresi, *op. cit.,* p. 218.

[44] C. Vignati, *op. cit.,* vol. cit., p. 51.

deux dernières mentions à l'amabilité de M. H. Bosshard —, un texte de 1197 parle de «omnes de loco Cixinusclo Axinario de *cantono* de Albairate»[45], et un autre, de 1211, de «omnes ille terre quas predicti laborant et tenent ... de *cantono* Sancti Ambroxii, et quod ibi dicitur ad *Cantonum* Sancti Ambroxii»[46].

Notre mot, bref, au sens de «terroir, territoire soumis à une juridiction», a été connu de toute la région s'étendant de Novare à Varese et de Varese à Lodi. Une preuve encore de sa vitalité est fournie par le dérivé *cantonalum* que je rencontre — nom commun ou terme toponymique, je ne sais — à Novare en 1154, dans «octava pecia iacet in *cantonalo*»[47]. Mais il ne paraît pas avoir franchi le Pô; en tout cas M. Sella, pour l'Emilie, ne cite *cantone* qu'avec la valeur de «pagina; angolo; pietra di costruzione»[48].

Quant à sa popularité et à son aire d'extension dans les siècles qui suivent, c'est sur quoi je ne possède que peu de données. M. Olivieri signale les noms de lieu *Cantone, Mal-Cantone* en Vénétie[49] et en Lombardie[50]: ils sont fréquents aussi dans les provinces de Parme, de Reggio Emilia, de Modène. Mais il est hors de doute que ces toponymes peuvent provenir aussi bien de *cantone* «angle, coin» que de *cantone* «terroir»: M. Olivieri lui-même, du reste, note que «le voci *canton, cantonale*, secondo l'Astegiano ... si usano nel cremonese alla pari di *cova, coa, covetta, ponchione,* ad indicare «appezzamenti di terreni tagliati fuori o da strade o da canali»[51]. Le fait est qu'aucun des glossaires dialectaux de l'Emilie, de la Vénétie ou de la Lombardie que j'ai

---

[45] C. Manaresi, *Gli atti del Comune di Milano fino all'anno 1216,* Milano 1919, p. 284.

[46] C. Manaresi, *op. cit.,* p. 468.

[47] F. Gabotto, G. Basso, A. Leone, G. B. Morandi e O. Scarzello, *Le carte dello archivio capitolare di Santa Maria di Novara,* vol. II, Biblioteca della Società storica subalpina, vol. LXXIX, Pinerolo 1915, p. 281.

[48] P. Sella, *Glossario latino emiliano,* Studi e testi, vol. 74, Città del Vaticano 1937, p. 69.

[49] D. Olivieri, *Saggio di una illustrazione generale della toponomastica veneta,* Città di Castello 1915, p. 313.

[50] D. Olivieri, *Dizionario di toponomastica lombarda,* Milano 1931, p. 154.

[51] D. Olivieri, *op. cit.,* p. 155.

pu consulter ne donnent notre mot avec la signification qui nous intéresse: partout, dans cette région de l'Italie, *canton* a le sens aujourd'hui de «canto, cantone, angolo». Par contre, les dictionnaires piémontais l'enregistrent en lui attribuant, à côté de la valeur d'«angle», celle de «partie de ville, quartier» [52], et même de «région, village» [53].

Peu importe du reste que ce sens ne soit plus connu aujourd'hui que du Piémont: le fait, amplement démontré, est que *cantone* a été usité dans l'Italie du nord avec la signification de «partie de territoire» dès le XIe siècle, et que pendant des siècles il y a conservé cette valeur, avec ses valeurs anciennes. Mais lorsque M. von Wartburg, après avoir observé très justement que l'évolution sémantique de *cantone* «angle» > «partie de territoire» s'est effectuée dans cette région de la péninsule, ajoute que «die regen Beziehungen zwischen den Waldstätten und der Lombardei führten dazu, dass man den lomb. Ausdruck *cantone* ... auf die unabhängig gewordenen Gebirgstäler der Innerschweiz übertrug» [54], il commet, ce me semble, une légère erreur d'appréciation: ce ne sont pas les cantons primitifs, ou les cantons de la Suisse allemande, qui, les premiers, ont adopté *canton*, mais c'est Fribourg, avant même que cette ville fût entrée dans la Confédération. Ailleurs, dans ce qui faisait alors la Suisse, c'était *Ort* qui était le mot habituel, et il a fallu des siècles à *Kanton* pour chasser *Ort* de ses positions.

Et que Fribourg ait pu tirer *quanton* de l'Italie du nord, il n'y a à cela rien que de très possible. Fribourg, ville industrielle et commerciale de grande importance à la fin du moyen âge, avec ses fabriques de draps et ses tanneries surtout, a eu, dès les dernières années du XIVe siècle et pendant tout le siècle suivant, des établissements bancaires dirigés par des Astésans, les Asinari et les Alfieri, les Thome, les de Saliceto et les de Medici, pour

---

[52] C. Zalli, *Disionari piemontèis, italian, latin e françèis,* vol. I, Carmagnola 1815, p. 196.

[53] M. Ponza, *Vocabolario piemontese-italiano e italiano-piemontese,* Torino 1843, p. 34.

[54] W. von Wartburg, *op. cit.,* vol. cit., p. 233.

ne citer que ceux-là [55]. Durant cette époque également, de nombreux marchands de Lombardie et du Piémont, provenant de Milan, de Novare, de Varese, d'Ivrée, de Casale Monferrato, de Pignerol, de Venise, se rendaient à Fribourg pour y acheter des draps, des peaux tannées, des faulx, et pour y vendre des matières colorantes [56]; et sans doute marchands italiens et industriels et commerçants fribourgeois se rencontraient-ils souvent aux foires de Genève. Durant toute cette époque encore, de nombreux documents, précis pour la première moitié du XVe siècle en particulier, attestent que Fribourg a reçu la visite de nombreux ambassadeurs et hommes d'affaires, de Milan surtout, pour ne point parler des autres illustres hôtes venant de la péninsule [57]: ils devaient venir discuter des multiples questions, politiques et commerciales, où se combinaient, et se heurtaient aussi, les intérêts du duc de Milan et ceux des Ligues et de leurs voisins. Pour désigner ces Ligues, ces *Orte,* il leur a fallu un mot: pour qualifier ces minuscules entités politiques d'Uri, de Schwytz, de Zoug, ou même celles plus importantes de Zurich ou de Berne, ils ont employé un mot de chez eux: *cantone.*

Enfin, les Fribourgeois eux aussi franchissaient fréquemment les Alpes pour aller commercer en Italie, à Milan, à Venise, ou pour aller traiter de quelque question religieuse, politique ou économique avec la cour pontificale ou le doge. Parmi ces ambassadeurs fribourgeois, citons par exemple Petermann Pavillard: peut-être n'est-ce pas un simple hasard si ce dernier est le trésorier de Fribourg dont un des secrétaires a, pour la première fois, en 1467, employé le mot *quanton* — car le passage où figure ce terme n'est pas de la main même du trésorier —. Car il est probable qu'il savait l'italien, puisque c'est lui, en compagnie du conseiller Wilhelm de Praroman, que les autorités, en 1468, mandèrent à Venise pour obtenir de cette ville le retrait de mesures qui lésaient

---

[55] Cf. P. Aebischer, *Banquiers, commerçants, diplomates et voyageurs italiens à Fribourg avant 1500,* Revue d'histoire suisse, t. VII (1927), p. 1—33.

[56] P. Aebischer, *art. cit.,* p. 37—44.

[57] P. Aebischer, *art. cit.,* p. 45—54.

l'industrie fribourgeoise des draps: choix qui s'imposait d'autant plus que Petermann Pavillard, on le sait par ailleurs, était en relations d'affaires avec Milan, où il avait séjourné [58].

Tout permet donc de supposer que *canton* est bien, dans le vocabulaire du fribourgeois au XVe siècle, un emprunt à l'italien. Indice qui s'ajoute à tant d'autres faits, d'ordre religieux, politique, et qui témoignent de l'influence continue de la péninsule sur notre pays en général, sur Fribourg en particulier.

---

[58] H. Ammann, *Freiburg und Bern und die Genfer Messen,* thèse de Zurich 1921, Langensalza 1921, p. 26, et P. Aebischer, *art. cit.,* p. 44.